

## Avis de Vente au plus offrant

### A.O N° 45/2018

**La société Gammarth Immobilière (G.I),** Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier et par la société Loft de promotion Immobilière propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour leur compte **De Trois (03) Terrains sis à LaMarsaà Borj El Baccouche–Arianaet à KalaaSghira –Sousse (Lots séparés) :**

Lot	Nom du titre	Titre Foncier	Propriétaire	Emplacement	Superficie Totale	Superficie à céder	Vocation
Loft I	Nour	79788 Tunis  (Parcelles 2 et 3 selon le certificat de propriété)	Société Loft de Promotion Immobilière	« Relais » entre la route menant à Gammarth et la route Tunis-La Marsa, en face du centre commercial " Le Millenium"	37 525 m <sup>2</sup>	12 508 m <sup>2</sup> dans l'indivision	<u>Vocation du terrain objet de la cession selon le plan topographique joint au jugement de 1ère instance en premier ressort</u> <b>1-Habitat Individuel Isolé UAa1</b> <b>COS : 0,3</b> <b>CUF : 0,8</b> Hauteur : 12 m R+2 <b>2-Equipement sportif</b> <b>COS : 0,5</b> <b>CUF : 1.2</b> Hauteur 12 m R+2 Avec une voie projetée de 12 m Et la ZNA de la route classée GP9
					<b>Y compris la surface expropriée de tout le terrain au profit du domaine public routier (parcelles 4 et 6) soit (746 m<sup>2</sup> et 1635 m<sup>2</sup>) selon le plan cadastre de l'OTC TF 79788 Tunis)</b>		

Loft II	<a href="#">Rihana</a>	27296 Ariana	Société Loft de Promotion Immobilière	Boulevard Mohamed Bouazizi	5 000 m <sup>2</sup>	8307 m <sup>2</sup>	<b>Habitat collectif isolé et jumelé de forte densité</b> <b>UAc1</b> <b>COS :</b> <b>(0,5)</b> pour les constructions de type collectif isolé et <b>(0.6)</b> pour les constructions de type collectif jumelé <b>CUF :</b> <b>(3.5)</b> pour les constructions de type collectif isolé et <b>(4)</b> pour les constructions de type collectif jumelé <b>Hauteur :</b> <b>30 m / R+8</b> <b>Avec l'obligation de recueillir l'avis préalable des services compétant de l'OACA</b>
		27511 Ariana	L'Etat (domaine privé)	Route X et rue El Attarine Borj El Baccouche-Ariana à proximité de l'Aéroport International Tunis-Carthage et en face du centre urbain nord	3 307 m <sup>2</sup>		
Loft III	<a href="#">Echamia</a>	28012 Sousse	Société Loft de Promotion Immobilière	KalâaSghira Sousse, donne directement sur la route menant vers Sahloul et à quelques minutes de l'hôpital universitaire Sahloul et de l'Autoroute	91 865 m <sup>2</sup>	64 336m <sup>2</sup> Dans l'indivision	<b>Agricole à proximité d'un tissu urbain à usage habitation</b>

Les plans de situation sont disponibles sur le site [www.gammarth-immobiliere.tn](http://www.gammarth-immobiliere.tn), ou directement au siège social de Gammarth Immobilière ou à son bureau à Sousse.

Les biens objets de la cession seront cédés **libres de tous droits ou hypothèques.**

Le bien objet du titre foncier 27511 Ariana relève de la propriété privée de l'Etat Tunisien et inscrit dans le « Domaine de Propriété Privée » de l'Etat. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.

Les biens objets des titres fonciers 79788 Tunis, 27296 Ariana et 28012 Sousse relèvent de la propriété de la société « Loft de promotion immobilière » en vertu d'actes sous seing privés datés et inscrits sur les livres de la Conservation de la Propriété Foncière.

Concernant la réglementation du bien objet du lot « Loft II » et outre les activités mentionnées à l'article 2 du titre II du règlement d'Urbanisme relatif aux dispositions applicables à toutes les zones, sont également autorisées les établissements hôteliers sous réserves de respecter les prescriptions exigées des services concernées et ce selon le plan d'aménagement de la commune de l'Ariana approuvé par décret n°577-2018 en date du 20 juin 2018.

La présente procédure de vente est régie par les conditions figurant au sein du dossier type et dans l'avis d'Appel d'Offres.

La vente porte sur les biens dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers techniques et juridiques sous sa propre responsabilité.

Les personnes intéressées par l'acquisition des biens immobiliers objets de la cession sont invitées à s'assurer le cas échéant de leurs vocations et de leurs situations auprès des autorités locales et des services techniques compétents avant de participer à la présente procédure de cession.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les biens mis en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du **29 octobre au 10 Décembre 2018**. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier, aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de cent cinquante dinars (150 DT) en espèces ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

**Destinataire : Société Gammarth Immobilière**

**Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053  
Tunis - Tunisie**

**Objet : Participation à l'Appel d'Offres n°45/2018  
« A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre »**

L'enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C est fixé forfaitairement à **Cent mille dinars (100 000 DT) pour chacun des lots Loft I et Loft II et à Trente mille dinars (30 000 DT) pour le Lot Loft III.**

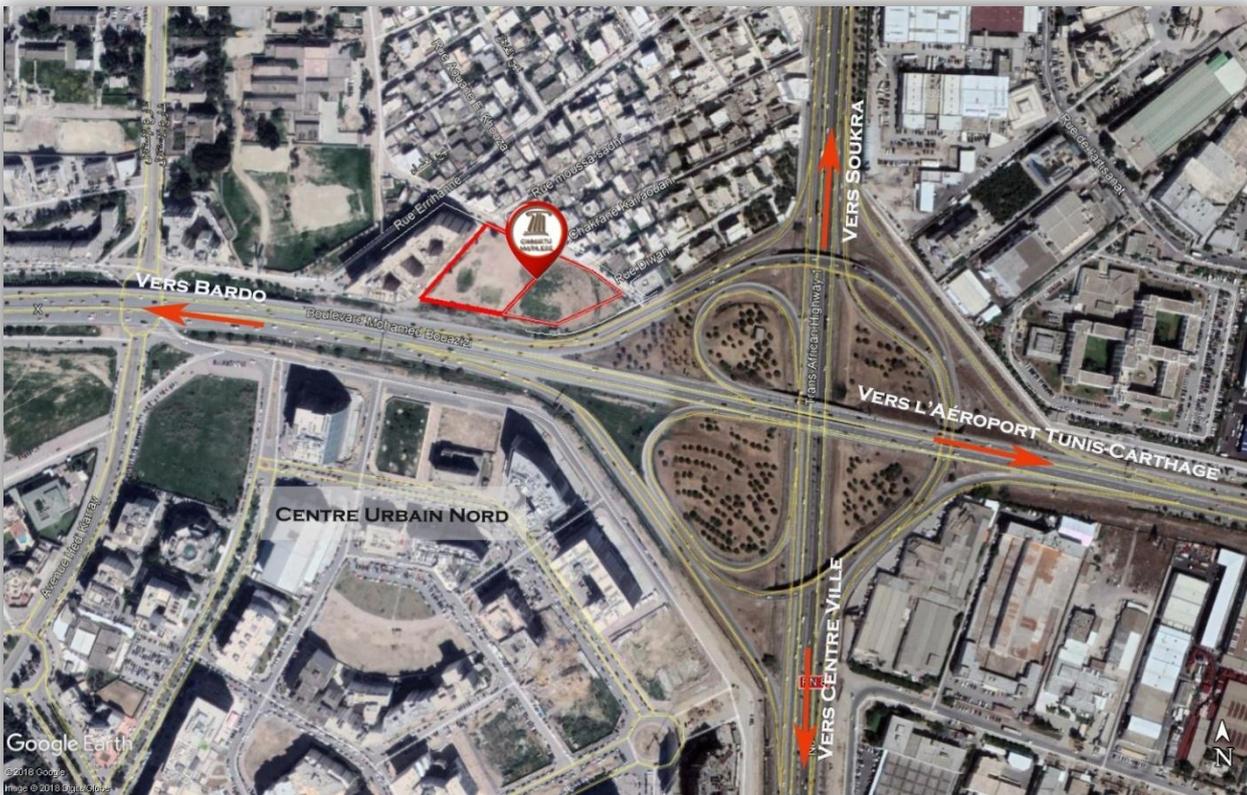
La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 11 Décembre 2018 à 15H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à **15H30** au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent quatre-vingt (180) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale (+216.71.960.100, +216.73.369.037 ou +216.98.910.000). **GI**



Vue par satellite de la propriété dite « Rihana » Borj Baccouch – Ariana  
36°51'4.69"N- 10°11'57.83"E



Vue par satellite du Terrain « Echamia » sis à kalaa sghira – Sousse  
35°50'18.11"N- 10°32'58.46"E

